



Liberté : Égalité : Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE
L'ORGANISATION DES SOINS

Sous-Direction de la Qualité et du Fonctionnement des
établissements de santé

Bureau qualité et sécurité des soins en établissements
de santé | \$-

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Sous-direction des pathologies et de la santé

Bureau maladies infectieuses et politique vaccinale

22 =

Paris, le 05 AOÛT 2001

Le directeur de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins

Le directeur général de la santé

a

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements de santé

À l'attention de mesdames et messieurs les
présidents de la commission des
médicaments et des dispositifs médicaux
stériles

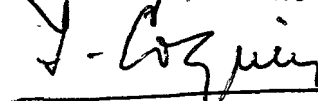
Objet : Recommandations aux commissions du médicament et des dispositifs
médicaux stériles concernant le bon usage des médicaments en anesthésie.

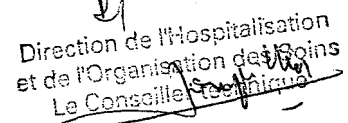
Le dispositif de signalement des infections nosocomiales a permis de renseigner des cas de contaminations dans des établissements de santé par le virus de l'hépatite C. Certaines de ces contaminations étaient liées à l'utilisation chez plusieurs patients d'un même flacon d'anesthésique injectable. Par la suite, plusieurs actions ont été engagées. C'est ainsi qu'en juillet 2002, il a été demandé aux cinq centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales de rappeler aux CLIN les recommandations d'hygiène en anesthésie éditées en décembre 1997 par la Société Française d'Anesthésie - Réanimation. Le ministère a par ailleurs édité en ligne en 2002, des recommandations sur la désinfection des dispositifs médicaux en anesthésie et en réanimation.

Nous vous demandons de vérifier que ces recommandations sont bien accessibles aux professionnels concernés et par ailleurs, de vous assurer du respect des bonnes pratiques d'administration et notamment que les médicaments utilisés en anesthésie et les matériels de perfusion ou contenant un médicament sont à usage unique et destinés de ce fait à un seul patient.

Nous serons particulièrement vigilants sur la mise en oeuvre et le respect de ces mesures.

Le Chef de Service


Dr Yves COQUIN


Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
Le Conseiller technique

¹ www.sfar.org

² <http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nosoco/index.htm>

Danièle TOUPIILLIER